

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD, Angélique SINEAU

MM : Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Alain SABRAS, Ludovic VALLÉE

Était absente et excusée : Mme Christine CARTIER
M Gilles LORPIN, Jean-Marc HAMON

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

1 ajout de point : 12/ Travaux de remplacement de câble au lieu-dit la Hautondière

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2024
2. Vente d'une portion de chemin rural au lieu-dit La Grande Vianderie et d'une partie de la voirie d'accès à l'entreprise Natta
3. Achat d'un chemin au lieu-dit Le Tertre Haut
4. Avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement d'un espace sports et loisirs
5. Marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de chantier de l'aménagement d'un espace sports et loisirs
6. Budget Hôtel du Croissant : ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024
7. Loyer épicerie 2 Bis route de Dancé
8. Vote des subventions
9. Convention de géoréférencement du réseau d'éclairage public
10. Contrat de prestation de services pour le contrôle et entretien des poteaux incendie
11. Renouvellement du contrat de location du jardin communal
12. Taravux de remplacement de câble au lieu-dit La Hautondière
13. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2024.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ VENTE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA GRANDE VIANDERIE ET D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE D'ACCES A L'ENTREPRISE NATTA

Ce point du jour est reporté à une réunion de conseil ultérieure.

3/ ACHAT D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT LE TERTRE HAUT

Madame Le Maire fait part que Madame Valéry LANSIAUX est propriétaire de la parcelle cadastrée ZC N°100 d'une superficie de 499 m². Cette parcelle est un chemin privé ouvert, à la circulation et qui donne l'accès aux habitations situées au lieu Le Tertre Haut.

Ainsi, Madame LANSIAUX souhaite transférer cette parcelle à la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique en vue de transférer d'office une voie privée ouverte à la circulation routière dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable pour le transfert d'office d'une voie privée cadastrée ZC 100 dans le domaine public communal ;
- De charger Madame le Maire pour désigner le commissaire enquêteur d'après la liste de la préfecture ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

4/ AVENANT N°1 DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE SPORTS ET LOISIRS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant est nécessaire concernant les honoraires du Cabinet Lusitano Ingenierie. Le montant du marché tient compte du projet initial. Un changement de projet de travaux est à l'origine de cet avenant de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle que le montant estimatif prévu des travaux s'élevait à 100 000 € HT soit 120 000,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché de travaux s'élève à 162 900 € HT soit

195 480 € TTC, par conséquent le nouveau marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 7 574,85 € HT soit 9 089,82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'avenant n°1 du Cabinet Lusitano Ingenierie ce qui porte le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 7 574,85 € HT soit 9 089,82 € TTC.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'avenant n° 1 pour la maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

5/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DE CHANTIER DE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE SPORTS ET LOISIRS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la phase étude pour l'aménagement d'un espace sports et loisirs est terminée.

Elle indique que le Cabinet Lusitano Ingenierie nous propose des frais d'honoraires pour le suivi du marché.

Le montant des honoraires s'élève à 9 008,37 € HT soit 10 810,04 € TTC avec un taux de rémunération de 5.53 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les frais d'honoraires du cabinet Lusitano Ingenierie pour le suivi du marché pour un montant de 9 008,37 € HT soit

10 810,04 € TTC.

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier.

6/ BUDGET HOTEL DU CROISSANT : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Montant total	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT
23 Construction en cours	- 55 709 €	4 378 €	51 331 €	12 832 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7/ LOYER EPICERIE 2 BIS ROUTE DE DANCE

Madame le Maire indique que depuis le 3 janvier 2024, Madame Sabrina MORIN a racheté le fonds de commerce de l'épicerie située 2 Bis route de Dancé.

Elle rappelle la délibération en date du 5 décembre 2019 fixant un loyer progressif.

Madame Le Maire propose au conseil de reporter d'un an le loyer progressif afin de leur laisser le temps de s'installer et de se faire une clientèle.

A savoir :

A compter du 1^{er} mars 2024 : 700 € HT soit 840 € TTC

2025 : 750 € HT soit 900 € TTC

2026 : 800 € HT soit 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le prix de la location comme indiqué ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

8/ VOTE DES SUBVENTIONS

Madame Le Maire propose de fixer les subventions demandées pour l'année 2024.

Compte	Intitulé	2023	2024
65748	Comité des fêtes	2 200,00 €	3 000,00 €
65748	Anciens Combattants	170,00 €	170,00 €
65748	Club 60 et +	300,00 €	300,00 €
65748	Association Berd'huis Arts et Culture	1 600,00 €	1 600,00 €
65748	Cinq Clochers	425,00 €	425,00 €
65748	L'Estrade	220,00 €	220,00 €
65748	FSL	560,00 €	560,00 €
65748	Croix Rouge	140,00 €	150,00 €
65748	Gymnastique Volontaire	200,00 €	200,00 €
65748	Foyer Rural Berd'huis	870,00 €	888,00 €
65748	Entraid'et addict 61	50,00 €	100,00 €
65748	France Alzheimer	100,00 €	100,00 €
65748	3 IFA	120,00 €	180,00 €
65748	Collège Yves Montand	15,00 €	30,00 €
65748	La ligue contre le cancer	60,00 €	100,00 €
65748	Visites des malades dans les établissements hospitaliers de l'Orne	100,00 €	100,00 €
65748	UNA	100,00 €	100,00 €
65748	Les Restaurants du Cœur	150,00 €	150,00 €
65748	Judo Jujitsu Rémalard	0,00 €	15,00 €
65748	Secours catholique	0,00 €	150,00 €

65748	Collège Pierre Brossolette UNSS	0,00 €	105,00 €
65748	Le Perche Actif	0,00 €	150,00 €
65748	France Alzheimer	100,00 €	150,00 €
65748	UNA	100,00 €	100,00 €
	TOTAL GENERAL	7 580.00 €	9 043,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'ensemble des demandes de subventions présentées ci-dessus.

9/ CONVENTION DE GEOREFERENCEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de géoréférencé le réseau d'éclairage public. Pour ce faire, le Territoire d'Énergie de l'Orne nous propose un estimatif de travaux d'un montant total de 11 233,10 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 %
soit 5 391.89 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'accepter le devis pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public d'un montant de 11 233,10 € TTC ;
- de prévoir les crédits budgétaires à la section d'investissement au budget principal 2024
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de géoréférencement du réseau d'éclairage public.

10/ CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Véolia nous propose un contrat de prestations de services pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie. Elle rappelle qu'auparavant cette prestation était effectuée par le SDIS de l'Orne.

Le descriptif de ce contrat est le suivant :

Départ du contrat : 1 janvier 2024

Durée du contrat : 3 années, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an pour une durée totale maximale de 10 ans.

Prix annuel : Forfait de 41 € HT par poteau incendie soit 17x41 = 697 € HT

Révision des prix : Au 1er janvier de chaque année.

Contenu des prestations :

- Vérification annuelle : Vérification de la mise en eau et contrôle du bon fonctionnement
- Vérification triennale : mesure de la pression statique et dynamique
- Etablissement d'un compte rendu de visite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le contrat de contrôle et d'entretien des poteaux incendie de l'entreprise Véolia aux conditions proposées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'entretien entre l'entreprise Véolia et la Commune de Berd'huis.

11/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU JARDIN COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude CHESNEAU est locataire d'un jardin communal situé sur la route du Tertre, cadastré section AA n° 67 d'une surface d'environ 500 m² depuis des années.

Elle propose de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat de location à Monsieur Jean-Claude Chesneau, domicilié à Berd'huis (Orne) Avenue du Perche, d'un jardin communal situé route du Tertre, cadastré section AA n° 67 pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2023.
- de fixer le prix de la location du jardin à 32 € TTC par an.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de location du jardin communal entre la Commune de Berd'huis et Monsieur Jean-Claude Chesneau, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

12/ TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CÂBLE AU LIEU-DIT LA HAUTONDIÈRE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention cadre de transfert de compétence pour la gestion de l'éclairage public a été signée le 03/11/2022 avec le Territoire d'Énergie de l'Orne.

Elle informe qu'il n'y a plus d'éclairage public au lieu-dit La Hautondière, et qu'il est nécessaire de remplacer un câble. Pour ce faire, le Territoire d'Énergie de l'Orne a besoin d'une convention individuelle complémentaire. Le montant estimatif de cette prestation s'élève à 3 124.19 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'accepter le devis pour le remplacement du câble au lieu-dit la Hautondière ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de remplacement de câble.

12/ QUESTIONS DIVERSES

- Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Alain SABRAS afin qu'il explique les faits qui se sont produits le 10 février 2024.

Il informe qu'à cette date une explosion a eu lieu au 18 route de Nogent à 5h30 du matin. L'habitation menaçait de s'écrouler par conséquent les habitants situés au 16, 20 route de Nogent et au 4 cour Croissant ont été évacués. Un arrêté de mise en sécurité a été pris. Les sinistrés ont été logés à l'Hôtel du Croissant.

Madame Le Maire indique que suite au conseil du SDIS 28, nous avons pris un expert judiciaire qui a été mandaté par le tribunal Administratif. Celui-ci viendra sur les lieux le lundi 19 février 2024 examiner les lieux et déterminer les travaux à mettre en œuvre pour sécuriser dans la cour croissante et sur la route de Nogent. Elle informa qu'à la suite à la mise en sécurité les sinistrés pourront réintégrer leur habitation.

Madame Le Maire informe que Monsieur Steeve TAVERNIER repreneur du Proxi lui a fait part que la semaine passée, un couple de Caen s'est arrêté à la cafétéria et lui a fait la remarque que les commerces ne sont pas signalés et qu'ils les ont découvert au dernier moment. Madame le Maire indique qu'il faudrait peut-être réfléchir pour installer un panneau en entrée de bourg signalant les commerces et les services de la commune.

Angélique SINEAU fait part que le chemin de la Peignerie est très glissant. Elle soumet l'idée de mettre des pierres à la place. Brigitte LUYPAERT l'informe qu'en cas de fortes pluies, vu la déclivité du chemin les pierres ne tiennent pas et il serait bon de réfléchir à un revêtement plus résistant.

Prochaines dates :

Commission finances : Mardi 5 mars 2024 à 18h30

Commission adressage : Mardi 12 mars à 15h00

Prochaine réunion de Conseil pour le vote du budget : jeudi 21 mars à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45